

PV de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASBL dd 04/09/2021

Lieu et heure de la réunion : siège social à 16h30

Scrutateurs : Albert Desmet et Kevin Latinis

Nombre de membres effectifs ayant droit de vote : 129

Membres présents : 29

Membres ayant donné procuration (vérifiée valide) : 11

Total des membres présents et représentés : 40

Cf Listing ci-joint

Rem : l'A.G.Ordinaire ne nécessitant aucun quorum de présence (hors cas prévus par la loi - cf. statuts) la présente assemblée générale est valablement constituée

Points mis à l'O.J. tels que repris dans la convocation :

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Accueil et mot du Président
- 2- Modification de la politique
- 3- Lecture et approbation du PV de l'AG de l'année précédente
- 4- Présentation des comptes et bilan de l'exercice écoulé
- 5- Rapport des vérificateurs aux comptes
- 6- Approbation des comptes et décharges aux administrateurs et aux vérificateurs – vote
- 7- Présentation du rapport d'activités (passées)
- 8- Présentation des projets
- 9- Présentation et vote du budget
- 10- Démission d'administrateurs – fin de mandat
- 11- Nomination d'administrateurs – vote
- 12- Nomination de vérificateurs aux comptes – vote
- 13- Divers :
 - Championnat d'hiver : ouverture du mercredi
 - recherche de bénévoles volontaires
 - Parole aux membres

Clôture de l'A.G. - Verre de l'amitié

Compte-rendu :

Point n° 1 : Accueil et mot du Président

Le président ouvre l'AG Ordinaire à 17h05 et accueille tous les participants en leur souhaitant la bienvenue.

Le président rappelle qu'il y a eu près de 20 mois de covid, que le club a perdu beaucoup de membres suite à cette pandémie et malheureusement que nous avons eu hélas à connaître quelques décès parmi ces membres. En leur mémoire il demande une minute de silence.

Après ce moment d'émotion le président continue en remerciant tous les membres naturellement mais aussi et surtout tous les administrateurs (et administratrice) qui l'ont secondé efficacement durant cette année écoulée et remercie également Chantal et Dédé (ils se reconnaîtront) pour leur aide bénévole ainsi qu'Albert pour toute l'assistance administrative qu'il a apporté. Les remerciements vont également à Gérald (absent ce jour pour raisons familiales) le trésorier en titre qui a décidé d'arrêter son activité au sein du club.

Nous avons grosso-modo perdu 35 membres, gagné 21 nouveaux ce qui nous fait actuellement un total de ± 160 membres fédérés et sympathisants.

Des cartons blancs (oui) et noirs (non) ont été distribués aux participants afin de procéder aux votes à mains levées. Des bulletins de vote pour les candidats administrateurs et vérificateurs aux comptes ont également été distribués.

Le président rappelle que pour être élu ou pour qu'un point de l'O.J. soit adopté, il faut une majorité absolue.

Point n° 2

Le président rappelle que notre but principal est de pérenniser notre club avec 2 grands objectifs : mettre le club en conformité avec la Loi et les règlements et surtout améliorer et favoriser la communication entre le C.A. (conseil d'administration) et tous les membres.

De nouveaux statuts ont été rédigés en conformité avec le C.S.A, un R.O.I. a été créé ; ces documents sont visibles tant sur le site qu'aux valves du club ; la présente A.G. respecte pour la première fois la loi en incluant des points obligatoires (tel la prévision du budget pour l'exercice suivant) ; nombre d'informations utiles sont maintenant affichées aux valves du club..

Le président invite d'ailleurs tous les membres à ne pas hésiter à faire connaître leur opinion, leur désir ou toute idée pour autant que cela soit fait dans un but constructif ce qui favoriserait l'échange entre tous.

Enfin, il est rappelé la difficulté d'ouverture pour le mercredi (journée championnat vétérans). Des bénévoles sont nécessaires pour que le club survive ou alors....

Point n° 3

Le secrétaire en titre (Kevin) procède à la lecture du PV de l'A.G. Ordinaire s'étant déroulée l'année passée.

Aucune remarque n'est formulée à ce sujet.

Le vote à main levée donne 40 OUI – le PV est donc approuvé à l'unanimité.

Point n° 4

Robin, trésorier adjoint, nous présente notre nouvelle comptable.

Cette dernière nous explique avoir examiné les comptes de l'année 2020 reçus du confrère (comptable précédent). Elle nous présente donc les comptes et le bilan de l'exercice écoulé. L'ASBL présente au 31/12/2020 un mali de 5426,9 € - ce qui peut s'expliquer par la longue fermeture du club due au Covid. Il est toutefois précisé que cette perte est absorbée par les bénéfices des années précédentes. Les valeurs disponibles du club au 31/12/2020 sont de 60.397€
En temps normal il est habituel de faire un comparatif entre 2 années ; le covid l'a empêché.
Pour le prochain exercice on pourra refaire ce comparatif.

Suite à la question d'un membre (C.V.), Robin, trésorier adjoint, nous communique l'état de la trésorerie **aujourd'hui** (4 septembre 2021) :
Sur le compte à vue il y a exactement à ce jour 7.436,14 € et sur le compte épargne 48.131,72 €.

Il nous explique ensuite que les pertes peuvent s'expliquer comme suit :
Le covid (et les mesures gouvernementales) a eu pour conséquence la fermeture pendant très très longtemps du club et surtout de la buvette donc plus de rentrée alors que les dépenses (électricité...) continuent.

D'autre part, la Fédération nous a mis une très forte pression (comme aux autres clubs d'ailleurs) pour inscrire et réinscrire nos membres. Le club a donc essayé de contacter la plupart de ces membres et les a réinscrits sur base de leur engagement personnel à se ré-affilier. Le club a donc versé à la fédération le montant de leur inscription. Hélas plus ou moins 60 membres n'ont pas encore payé ni leur cotisation ni leur ré-affiliation à la Fédé. Donc perte sèche pour le club.
A noter qu'une pression similaire de la part de la fédération a à nouveau été exercée cette année (exercice 2021-2022).

Questions d'un membre (D.S.)

- Les gens (membres contactés) qui s'étaient engagés, doivent-ils respecter leur engagement ?

Réponse : naturellement oui mais comment les forcer ? Sur l'ensemble qui n'ont pas payé, ± 10 seulement sont revenus et se sont acquittés de leur inscription. Quoi qu'il en soit, les gens qui à ce jour n'ont pas payé ne sont plus acceptés au club !

- L'administration communale (propriétaire de nos locaux) a-t-elle fait un geste suite au covid ?

Réponse : Oui, nous avons été dispensés d'un trimestre de loyer

Le président prend alors la parole et nous parle des subsides que nous aurions du avoir. Il signale qu'il (le C.A. naturellement) a obtenu pour cette année une réduction de l'ex Sabam (diffusion musique...) consécutivement à la fermeture forcée de notre buvette, réduction qui aurait pu être demandée (en fait qui aurait dû être demandée) par la législature précédente (ex président) mais qui malheureusement n'a pas été sollicitée donc pas accordée. Il nous signale également pour information que le club a du faire pas moins de 4 inventaires des invendus (pour le brasseur) et qu'on ignore encore ce qui nous sera remboursé ; hors boissons nous avons déjà constaté une perte de 668,00 euros en produits périmés.

Tous ces éléments font également partie des explications concernant le mali constaté.

Aucune autre question n'étant posée, ce point est donc clôturé.

En annexe, pour information, divers documents comptables émanant de la comptable et du trésorier en titre)

Point n° 5 Rapport des vérificateurs

Seuls 2 vérificateurs (sur les 3) sont présents. Buisseret Pierre et Dedobbelleer Christian.

Jean-Noël Hanzen est absent et excusé.

Buisseret nous fait part de leur rapport qui est joint en annexe.

Résumé : Aucune anomalie n'a été trouvée dans les comptes de l'ASBL. Ils ont cependant constaté une différence au niveau des cotisations entre ce qui a été payé à la fédération et ce que les membres ont versé – (cf. point précédent pour explication). En ce qui concerne les frais de fonctionnement ils considèrent que nous nous situons dans une année normale.

En conclusion ils déchargent le comité !

Rem : Le rapport est signé par les 2 vérificateurs présents.

Buisseret demande alors à lire un mail qu'a envoyé Jean-Noël Hanzen, ce qui lui est autorisé. Copie de ce mail sera joint en annexe.

Résumé : J.Noël n'est pas d'accord avec les explications qui lui ont été fournies mais soutient ses 2 collègues et avalise leur décision (sic). Il estime que le club a perdu au minimum 2500 euros et invite le comité à faire preuve de plus de rigueur et d'autorité...

Réactions de Robin et du président (qui est elle assez vive) pour contester les chiffres « estimés » donnés par J.Noël et répondre (brièvement) à ce mail :

Robin conteste fermement les chiffres et leur interprétation donnée par J.N.

Le président précise : Jean-Noël est l'ancien président ; il a vérifié des comptes dont une partie était sous sa tutelle, le club était en défaut sur de nombreux points (administratif, défaut de certaines assurances, non respect de prescrits légaux...), les chiffres qu'il expose sont erronés ou à tout le moins mal interprétés, sur 58€ seul 28 sont versés à la Fédé et sortent donc de la caisse, les 30 restant sont une « non rentrée » pour le club mais pas une perte ; en conséquence on peut légitimement se poser la question de savoir si ces critiques visent une ou des personnes en particulier ou s'il s'agit d'un autre sentiment qui lui est propre ?

Ce petit incident étant clos, s'ensuit un échange fructueux entre les membres de l'assemblée et le

C.A. : Une suggestion est faite : le club pourrait se doter d'un appareil style Bancontact.

En effet, de plus en plus de personnes privilégient ce mode de paiement au détriment du liquide.

Cette suggestion sera mise à l'étude par le C.A. très prochainement, promesse du Président et du Trésorier.

Point n° 6

Le président demande alors aux membres de voter à main levée pour donner décharge aux administrateurs ainsi qu'aux vérificateurs aux comptes.

Le vote s'effectue en toute sérénité et donne un résultat de 40 OUI.

Décharge est donc accordée !

Point n° 7 et Point n° 8

Ces 2 points sont traités ensemble car en ce qui concerne les activités passées il n'y a pas grand-chose à dire : au niveau sportif c'est NEANT cause Covid ; au niveau administratif c'est un long et gros travail du CA (nouveau statuts, ROI...).

Guillaume (directeur sportif) prend la parole et expose avec le président :

Le championnat d'hiver (seniors et vétérans) à Bxl et BW devrait bien avoir lieu. On a ré-inscrit plus ou moins les mêmes équipes (moins une).

A nouveau les équipes seront modifiables et ce jusqu'à la troisième journée du championnat. Il n'y a pas de changement important sauf peut être pour les feuilles de match qui devraient être complétées sur PC ; mais nous sommes encore dans l'attente d'une décision ferme de la Fédé.

Le Pachy participera à la coupe d'Europe (car champion en titre) début décembre (les 11 et 12 normalement en France, peut-être en Espagne) mais seuls les joueurs seront admis (mesures covid), pas de staff du club, pas de supporters.

Info : Waterloo Sport est voué à disparaître. On passe toujours par eux mais en réalité c'est la commune qui reprend la gestion via l'échevin des sports (Tumelaire).

Notre demande de remplacer les néons (au dessus des pistes) a été faite. Nous avons eu confirmation que ce remplacement serait effectué mais nous ignorons encore quand. Il en va de même pour la ventilation qui doit être vérifiée.

Concernant les nouveaux maillots : Le retard est du malheureusement à un fournisseur qui nous a fait défaut mais cela s'arrange progressivement et normalement tout sera en ordre pour le début du championnat.

Le club offre un nouveau maillot aux membres fédérés. Les sympathisants ne sont pas destinataires mais peuvent naturellement en acheter directement auprès du fournisseur. De même, les membres fédérés qui souhaitent acheter d'autres maillots aux couleurs du club, voire d'autres articles pourront le faire directement. Une procédure simple sera expliquée ultérieurement.

En ce qui concerne les anciens maillots : Si d'aventure toute l'équipe en était encore équipée pour la nouvelle saison, elle pourrait naturellement encore l'utiliser mais nous le déconseillons et préférierions l'utilisation des nouveaux.

Le président ajoute :

Nous devons envisager l'achat d'une nouvelle imprimante-photocopieuse et nous continuerons notre travail d'amélioration à tous niveaux.

Aucune question n'est posée, le(s) point(s) est/sont donc clôturé(s).

Point n° 9 Présentation du budget.

Ce point tout nouveau est légal et obligatoire lors d'une AG annuelle. Pour la première fois nous vous le présentons. Robin se charge de cette présentation, avec les explications nécessaires.

NB : documents financiers sont joints en annexes.

Pour la nourriture, 6000 ; les lots 4000 ; le loyer 4200 ; Proximus, frais bancaire, moniteur et sabam, 1900 ; pour la Fédération 4000 ; pour une nouvelle machine à café (prise en full location) 900 ; les nouveaux maillots 3600 ; un détecteur CO2 (obligatoire et déjà installé) 150 ; une nouvelle imprimante dont le prix doit encore être défini (étude de marché en cours)....

En résumé nous devons donc prévoir un budget situé entre 50 et 60.000 euros pour ce qui concerne les dépenses (environ 53.050)

Comme il s'agit d'une première mais que la volonté du C.A. est d'être tout à fait en règle avec la loi, nous tâtonnons encore un peu. Mais dès l'année prochaine Robin, notre trésorier et la comptable vous présenteront un budget nickel.

Passage au vote qui se fait à main levée : 40 votes OUI = unanimité.

Point n° 10 Démission

LIENARD Gérald arrivé en fin de mandat (anciens statuts) ne compte pas se représenter. Tout le C.A. le remercie vivement pour son travail de trésorier accompli avec la plus grande rigueur au cours de tous ses exercices.

Saint Denis Derek n'a pas souhaité poursuivre son mandat d'administrateur pour raisons personnelles et a donc présenté sa démission.

L'A.G. a donc pris note de ses deux démissions.

Point n° 11 candidats administrateurs

Deux candidats -qui avaient été cooptés comme le C.S.A. l'autorise maintenant- se sont présentés : Il s'agit de MORESCO Serge et de DESMET Albert.

Il est procédé à un vote secret comme le veut la loi et naturellement les statuts.

Point n° 12 candidats vérificateurs aux comptes

Deux candidats se sont présentés et ce en temps opportun. Les deux candidatures répondaient à toutes les conditions (cf. R.O.I.).

Il s'agit de :

Gerard Chantal et Stasseyns Didier

Comme pour les administrateurs, un vote secret est organisé.

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Tandis que nous passons au dernier point de notre assemblée générale, le dépouillement des votes est effectué par :

DEDOBBELLEER Christian et TORDEUR Claude, tous deux volontaires.

Point n° 13

Le président signale que le C.A. a l'intention de réorganiser la location des casiers. Des infos suivront.

Plus aucune question n'étant posée, le Président clôture l'A.G.Ordinaire à 18h15.

RESULTAT DES VOTES

Seuls les bulletins de vote valable ont été pris en compte (comme prévu dans les statuts).

Pour les administrateurs :

Albert Desmet	39 OUI	
Serge Moresco	37 OUI	1 NON

Ces 2 candidats sont donc élus pour un mandat de 3 ans

Pour les vérificateurs aux comptes :

Chantal Gérard	35 OUI	4 NON
Didier Stasseyns	35 OUI	4 NON

Ces 2 candidats sont donc élus pour un mandat de 2 ans

Le Président ayant recueilli ces résultats, il les a proclamé à l'assemblée lors du verre de l'amitié.

Dont acte,

Le secrétaire
Albert Desmet

Le Président
Christophe Dierick